

Prémanon

A wide-angle photograph of a winter landscape. The foreground is dominated by snow-covered evergreen trees, some with thick snow on their branches. The middle ground shows a valley with a mix of evergreen and deciduous trees, some of which are bare. In the distance, there are rolling hills and mountains, some with patches of snow. The sky is a clear, bright blue. The overall scene is peaceful and scenic.

Bulletin Municipal N°20
Janvier - juin 2006

Le mot du maire

Ce sera le troisième édito de suite dans lequel je vous parlerai de la boulangerie de Prémanon, mais cette fois c'est pour une annonce positive.

En effet, quasiment un an jour pour jour après sa fermeture, une solution a été trouvée et un artisan boulanger haut-jurassien a réouvert un dépôt vente dans le local marchand aménagé par la Commune.

Très récemment également a été signée avec la poste une convention instituant notre bureau en agence postale communale, cette convention devrait installer ce service très apprécié des usagers de manière durable dans la Commune.

Dés le début de l'automne 2005, c'est l'ADSL qui nous était accessible et cette installation s'est faite plus rapidement que prévu puisque les réponses à nos nombreux courriers ne nous laissaient espérer cet accès haut débit que courant de l'année 2007 et encore...

Vous le constaterez, la Commune n'est pas restée inactive face aux risques de démantèlement rural et le Conseil Municipal est résolument engagé à assurer le maintien de services sur notre Commune.

Maintenant, il est tout à fait clair que ces services sont pour et au service de la population, mais, et j'insiste, ne doivent en aucun cas être considérés comme des services de dépannage. Il faudrait une réelle appropriation de la part des Prémanoniers pour que ce soit de manière pérenne que vivent les services et le commerce local.

Le recensement complémentaire effectué cet automne confirme l'explosion démographique de notre village (+ 300 habitants depuis 1999) et bien logiquement ceci imposera à la Commune d'envisager encore de nouveaux services pour satisfaire cet accroît de population.

La création d'un bâtiment « petite enfance », regroupant les classes maternelles (création d'une 5ème classe vers 2007-2008), la cantine, la garderie périscolaire et la crèche (dont le projet de création semble en très bonne voie), n'est plus une vue de l'esprit puisque très rapidement maintenant nous devrions recruter un cabinet d'architecture pour assurer la maîtrise d'œuvre.

Nous devons également, après avoir traité le problème de la jeunesse, nous préoccuper des services à mettre en place pour les personnes âgées ; bien que dans notre secteur elles bénéficient très souvent de l'aide de leur proche famille, il s'agirait de prévoir des systèmes d'accompagnement, à traiter de manière communale ou par convention avec d'autres communes, pour permettre aux personnes âgées de rester vivre aux pays, à domicile et dans des conditions relativement confortables.

Dans le chapitre des projets à réaliser, c'est au printemps ou au plus tard à l'automne 2006, que nous devrions effectuer l'aménagement de l'entrée « Nord-Est » du village. Il est bien évident que la période de travaux va créer quelques gênes, mais, une fois ces travaux réalisés, c'est un raccordement efficace entre la route départementale 25 et le chemin d'Amont qui sera obtenu, un accès au village qui devrait limiter la vitesse d'entrée dans l'agglomération et des trottoirs qui apporteront également confort et sécurité, notamment pour les enfants. Tout début 2006 seront également terminés les aménagements de la salle polyvalente ; ces aménagements devraient permettre de transformer rapidement la salle, de salle de sports en salle de spectacles ou de conférences, une manière peut-être de faire de Prémanon un pôle d'attractivités encore plus fort.

De manière plus globale, espérons que 2006 soit l'année de l'inversion des tendances qui fasse que tous nous passions de « consommateurs revendicateurs » à « acteurs responsables » de notre société.

Que 2006 soit l'année d'un peu plus de solidarité et de prise en compte de l'autre, c'est comme cela que, tous ensemble, nous aurons plus de bonheur et plus de réussite.

Le vendredi 20 janvier à 18 heures, salle polyvalente, nous aurons l'occasion de nous rencontrer pour la cérémonie des vœux à laquelle vous êtes cordialement invités. Ce sera également l'occasion de recevoir une délégation de la Commune de Bonneville la Louvet en Normandie, en visite pour évoquer un projet de jumelage avec Prémanon. Ce sera enfin également l'occasion de réceptionner les travaux de la salle polyvalente qui sera pour l'occasion configurée en salle de spectacles.

Dans l'attente, je vous présente à tous mes meilleurs vœux pour l'année 2006.

Les potins du Conseil

10 juin 2005

Avenant pour analyses : la SOGEDO avait accepté de prendre à sa charge les analyses régulières de la station d'épuration pendant 4 ans. Ce délai est terminé aussi la SOGEDO propose de poursuivre les analyses moyennant un coût de 1 470 euros/an, soit 3 euros par abonné. Cette proposition est acceptée et fera l'objet d'un avenant au contrat de base.

Poste de relevage Peclet : ce dernier étant repris dans le domaine public, les frais de fonctionnement de l'installation s'élèvent à 4 euros/an par abonné, soit 2 051 euros au total. Cet avenant ne concerne pas les canalisations d'arrivée à ce poste qui restent du domaine privé.

SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) : pour ce service, la solution retenue pour résoudre le problème de l'assainissement non collectif est celle du SPANC. L'installation sera laissée à son propriétaire mais des contrôles réguliers de son fonctionnement seront réalisés. Ces contrôles seront facturés au propriétaire. Ce projet sera mis en place par le SIVOM avant la fin de l'année.

Cimetière : suite à la décision de classer la parcelle AO 39, en emplacement réservé pour l'extension du cimetière, une proposition d'achat a été faite au propriétaire avec en variante la parcelle AO 256. La réponse a été négative pour les deux parcelles. Monsieur le Maire va tenter une dernière concertation amiable avant d'engager la procédure de déclaration d'utilité publique.

Divers

Aménagement presbytère : la réflexion est ouverte pour l'aménagement du presbytère tenant compte des besoins futurs de locaux pour une 5e classe, une crèche, une cantine et des locaux annexes. Un premier projet réalisé par le CAL s'élève à

650 000 euros HT. L'idée d'une démolition fait également son chemin. Un concours d'architectes va être lancé sur la base d'un cahier des charges pour lequel l'assistance du CAL sera sollicitée.

Scolarisation extérieure : la scolarisation d'un enfant hors de sa commune engendre des frais facturés par la commune d'accueil, frais variables et imprévisibles. Tous les services étant disponibles à Prémanon, les demandes de scolarisation extérieure seront désormais examinées avec une plus grande rigueur.

26 août 2005

Acquisition de terrain : pour l'aménagement nord est du village, une pointe de terrain, ainsi qu'une bande de 50 m2 seront acquises par la commune pour un prix global de 17 000 euros. Le Conseil autorise le Maire à signer toutes pièces concernant cet achat ; une subvention sera sollicitée auprès du Conseil Général.

Acquisition terrain cimetière : Le propriétaire de la parcelle AO 39 propose de la céder en l'amputant d'une bande à l'arrière de la maison Galas, ce qui ramènerait la surface à 2000 m2. Il en fixe le prix à 32 000 euros. La décision définitive sera prise en fonction de l'estimation des travaux et des délais de réalisations probables.

Local boulangerie :

M. Canoz, boulanger à Foncine le Haut est intéressé pour ouvrir un dépôt de pain à La Serre (ex local de M. Ponard). Un bail commercial sera établi et l'activité pourra débuter à Noël 2005. Le loyer annuel sera de 2 500 euros. Pour que le boulanger puisse exploiter son activité, la commune doit aménager le local (cloisons, portes, plomberie, électricité pour un devis de 30 600 euros). Les travaux seront engagés le plus rapidement possible et une subvention demandée au Conseil Régional.

Éclairage public route des Tuffes

Montant des travaux : 81 135,72 euros. La participation définitive de la commune est de 56 795 euros.

Produits irrécouvrables

Une somme de 1 335,45 euros concernant des frais de secours sur pistes, années 1999, 2002, 2003, 2004, est classée en créances irrécouvrables après d'infructueuses poursuites.

Travaux voirie 2005

Le montant des travaux à réaliser s'élève à 50 438,90 euros TTC, une subvention sera sollicitée auprès du Conseil Général.

Taxe professionnelle SOGESTAR

La commune ayant bénéficié de la taxe professionnelle due par la SOGESTAR sur le territoire de Prémanon, comme convenu lors de l'établissement du budget, reversera la somme de 103 547 euros à la Communauté de communes de la Station des Rousses.

Divers

Projet crèche : l'association parentale "Les petits randonneurs" et les élus de la commune ont élaboré un projet : l'ancienne

cantine serait mise à disposition. Après une visite de la DDASS, un avis défavorable, a été émis compte tenu d'un déficit de mètres carrés. Une nouvelle proposition a été transmise récemment.

30 septembre 2005

Avant l'ouverture de la séance, M. le Maire informe que le conseiller Gérard Bégrand a quitté la commune. La loi l'autorisant à terminer son mandat, il sera des nôtres jusqu'à la fin de celui-ci.

Recensement complémentaire de la population : considérant une forte augmentation depuis le dernier recensement, un agent recenseur a visité les nouvelles constructions en cours ou achevées depuis 1999. Le nombre actuel d'habitants après ce pointage est de : 985, ce qui augmentera les dotations allouées à la commune.

Aménagement presbytère : un état des lieux ayant été établi par le Centre d'Amélioration au Logement, un concours sera lancé pour recruter un cabinet d'architecture. Le conseil décide de faire appeler au CAUE (Conseil Architecture d'Urbanisme et Environnement) pour lui confier une mission d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage. Le devis forfaitaire est de 3 141 euros dont 60% à la charge de la commune.

Aménagement village

Entrée Nord-est, l'avant projet est estimé :

- travaux :	221 153 €
- acquisitions foncières :	17 000 €
- frais d'études :	12 335 €

(subventions espérées de la Région : 52,80%).

Aménagement rue Abbé Barthelet : 145 319 €

Concernant ce dernier point, la commune a décidé de sursoit à ces travaux qui n'auront lieu qu'après l'aménagement du presbytère. En parallèle, un renforcement et un enfouissement du réseau électrique sont prévus et feront l'objet d'une opération SIDEK.

Divers : à Prémanon, l'agence postale fonctionne depuis de nombreuses années en collaboration avec la commune qui met à disposition gratuite le local et s'acquitte des charges correspondantes et d'une partie du salaire de l'agent.

Désormais cette agence sera sous la responsabilité entière de la commune et l'agent employé devient agent communal.

Les potins du Conseil

Jumelage : les responsables de la commune de Bonneville La Louvet (Calvados) rencontreront leurs collègues de Prémanon courant janvier afin de faire connaissance en vue d'un éventuel jumelage.

28 octobre 2005

Budget 2005. le conseil municipal accepte à l'unanimité la décision modificative pour régulariser certains dépassements dans les dépenses notamment en raison de l'aménagement du local boulangerie, de l'achat d'enfeus dans le cimetière et l'installation de nouveaux points d'éclairage public.

Emprunts : pour financer une partie des investissements ci-dessus, deux emprunts sont retenus :

100 000 € pour achat et aménagement local boulangerie (taux 3,10% sur 10 ans - échéances trimestrielles au Crédit Agricole)

10 000 € nouvelle étrave de déneigement (taux 2,12% sur 5 ans - échéances annuelles à la Caisse d'Epargne).

Tarifs : une augmentation de 2,2% des tarifs communaux, indexée sur le coût de la vie, est proposée et acceptée.

Divers : la visite des représentants de Bonneville La Louvet est prévue du 20 au 22 janvier 2006.

PDIPR : un inventaire des chemins de randonnée pédestres (GR) traversant les

propriétés privées dont celles du domaine de la commune, a été établi par la Communauté de communes. Avant de soumettre au Conseil les conventions à signer, une copie sera transmise à tous les membres du Conseil.

2 décembre 2005

Convention agence postale : voir article ci-dessous.

Création d'un poste d'agent communal sous forme d'aide à l'emploi : ce contrat prévoit que pour une personne de moins de 26 ans, l'Etat prend en charge pour 20 heures minimum par semaine, 90% de la rémunération de l'employé sur la base du SMIC et que ce contrat à durée déterminée aura un maximum de 24 mois. La commune décide de créer un poste d'employé polyvalent de 26 heures par semaine, poste rattaché plus particulièrement à la cantine.

Subvention exceptionnelle voyage scolaire de l'école privée des Rousses Pour les 14 enfants qui suivent leur scolarité à l'école privée des Rousses, une subvention de 50 euros par enfant sera attribuée exceptionnellement pour 2006.

Divers :

Évacuation par ambulance des blessés sur le domaine skiable

Le Conseil à l'unanimité, a retenu la proposition des Ambulances du

Grandvaux qui répond au cahier des charges notamment pour les permanences sollicitées, à savoir, un véhicule d'astreinte avec son équipe qualifiée en faible saison et deux véhicules en haute saison (week-end et vacances scolaires). Les tarifs retenus sont les suivants :

Zone 1 (Les Rousses) 100 euros

Zone 2 (Centre hospitalier de Morez) 125 euros

Zone 3 (Saint-Claude - Champagnole) 200 euros

Pour la facturation aux blessés, les tarifs ci-dessus sont augmentés de 8% pour tenir compte des frais de gestion.

Boulangerie : les travaux du local de la future boulangerie sont pratiquement achevés. L'ouverture est programmée pour le 10 décembre. Les habitants de la commune sont invités à réserver leurs achats auprès de ce nouveau commerçant afin d'éviter à nouveau des difficultés liées à une fermeture.

Vœux de la municipalité :

Ils auront lieu le 20 janvier 2006, en présence de la délégation de Bonneville La Louvet qui souhaite se jumeler avec Prémanon. Ce sera l'occasion également d'inaugurer la salle polyvalente aménagée en salle de spectacle et toute la population est invitée à cette cérémonie.

Monique RASPAIL

L'agence postale

Depuis de très nombreuses années, notre commune possède une agence postale avec participation conjointe de la Poste et de la Commune. C'est un cas unique dans le Jura et peut-être même en Franche Comté. A population égale, de nombreuses autres communes n'ont pas cette chance et dans le meilleur des cas, existe un bureau qui n'est ouvert que quelques heures par semaine. Il faut savoir que si une agence postale existe à Prémanon, c'est parce que les municipalités successives ont toujours considéré que la présence de la Poste dans notre commune était très importante et les différents conseils municipaux ont "mis la main au portefeuille" pour que subsiste ce service public. En effet, depuis très longtemps, le bureau de l'agence postale est mis à disposition gratuitement et une partie du salaire de l'employée est assurée par la commune. La Poste se réorganise, tout le monde le sait. Rentabilité est le maître mot dans toutes les administrations. Aussi, dernièrement, la direction jurassienne de la Poste a avisé les communes de notre département que deux formules s'offraient à elles si elles voulaient conserver ce service public sur leur territoire.

1- **Créer un point poste chez un commerçant local**, lequel pourrait distribuer un nombre très limité des services de la Poste, ou

2- **Créer une agence postale communale** dont les principales caractéristiques sont la mise à disposition gratuitement de locaux et l'embauche d'un employé communal, lui aussi mis à disposition gratuitement. En contrepartie, la Poste verse une subvention pour participer aux frais de personnel, forme celui-ci et fournit le matériel nécessaire au bon fonctionnement.

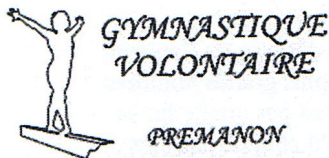
Dans un premier temps le Conseil Municipal a considéré que le maintien, dans notre village, d'un service public tel que la Poste était primordial et, dans un second temps, il a retenu la seconde formule, car elle s'apparente beaucoup à ce qui existait déjà.

Le Conseil Municipal de Prémanon a toujours oeuvré pour que l'activité économique et commerciale soit une réalité dans notre commune. Après la réouverture d'une boulangerie, c'est l'agence postale qui vient d'être sauvée.

Gérard BEGRAND

Comité d'animation

Le Comité d'Animation de Prémanon organise environ 10 animations par an dans notre village. Fort d'une équipe motivée de bénévoles, c'est aussi :



Gymnastique en intérieur ou extérieur suivant saisons et météo, une à deux séances hebdomadaires (affiliée à la fédération française de gymnastique volontaire).
Contact : Ghislaine Genard 03.84.60.76.64



Randos, sorties découvertes en familles...

Contact : Laure Pochan 03.84.60.39.23
recherchons des personnes qui désireraient organiser et participer au développement de cette section.



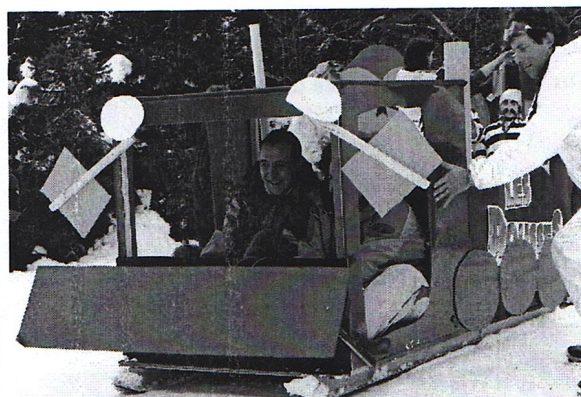
Jonglerie pour les enfants

Contact : Laure Pochan 03.84.60.39.23
Recherchons des personnes qui désireraient organiser et participer au développement de cette section qui a eu un vif succès, mais qui malheureusement faute de temps ne fonctionne plus pour l'instant.

Web :
accès à la page du Comité
Www.f1tnh.com

Développé par son propriétaire Jean-Michel Hugues-Dit-Ciles qui nous a construit une page dédiée à notre association, vous trouverez des photos des diverses animations, compte-rendu de la dernière assemblée générales, calendrier...

Mail : comitedanimationpremanon@tiscali.fr



Au fil des années et face aux contraintes administratives et personnelles, les équipes se sont succédées, mais ces 3 dernières années, le Comité a vu une « bande de copains » former un noyau dur, qui souvent fédère autour de lui.

Cette année, une vingtaine de bénévoles du village (et d'autres aussi !) sont venus nous aider sur les animations. C'est pour nous une joie et une aide précieuse.

Nos animations attirent des participants et des visiteurs de Prémanon, mais également des villages du plateau. Les animations dites touristiques drainent un nombre important de vacanciers qui apprécient donc notre village.

La carte de membre 2005/2006 du comité est en vente au prix de 5 €. Les cartes sont numérotées, et un tirage au sort aura lieu à la prochaine assemblée générale en 2006, avec des lots pour les gagnants.

Didier GABRY

Vous allez avoir 16 ans ? Vous devez vous faire recenser

Le recensement est une démarche civique essentielle et obligatoire. Il correspond à la deuxième étape du "parcours de citoyenneté", la première étant l'enseignement de défense au collège et la troisième, la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD) proprement dite.

Qui ?

Tous les garçons et les filles

Quand ?

Dès l'âge de 16 ans

Où ?

A la mairie du domicile, une attestation de recensement vous sera délivrée.

Comment ?

Se présenter muni de sa carte d'identité, d'un justificatif de domicile et du livret de famille des parents.

Pourquoi ?

Pour effectuer la Journée d'Appel de Préparation à la Défense;

Alors n'attendez pas !

Cette démarche gratuite est nécessaire pour pouvoir s'inscrire au baccalauréat, au permis de conduire, aux concours d'Etat.

Vous avez plus de 16 ans et vous n'êtes pas recensé ?

Pas de problème ! Il vous suffit de vous présenter le plus tôt possible à la mairie pour régulariser votre situation.

Pour toute question vous pouvez contacter :

Votre mairie
ou le Centre du Service National de Montbéliard
28, rue du docteur Flamand
25200 MONTBELIARD
Tél. 03 81 71 73 0 6 - fax. 03 81 71 73 49
E-mail: csn-mtb-com@dsn.sga.defense.gouv.fr

Un peu d'histoire

De Manon à ...Prémanon

Le moine Manon, auquel plusieurs chroniques donnent le titre de Vénérable, est l'un des plus grands hommes qui aient habité nos montagnes. On ne sait pas quelle fut sa patrie. Plusieurs historiens ont pensé qu'il était né dans les environs mêmes de l'Abbaye de Saint-Oyend (St Claude), monastère dans lequel il se consacra à Dieu. Selon un document, il était déjà moine sous l'Abbé Anthelme, lequel dirigea le monastère en 815.

Il remplit la charge de prévôt sous les évêques Agilmar et Saint Rémy, lesquels étaient, de par leur charge, dans l'obligation de séjourner ordinairement loin de St Oyend. Divers diplômes nous apprennent qu'il fut prévôt de 845 à 857. Son administration fut heureuse pour le Haut-Jura.

Il donna son nom à divers lieux :

- Le Manon, appelé autrefois le Chai de Manon ou la Chaux Manon, large plateau qui s'étend de Septmoncel à la vallée de Mijoux,
- Le Cernois Manon, le Four ou Foyard Manon sur le territoire de Longchaumois,
- Le Pré Manon ou Prémanon.

Il fit défricher une grande partie du territoire de Longchaumois et au IX^{ème} siècle le défrichement s'étendait jusqu'à la vallée de Mijoux et aux sources de la Bienne. Il faudra attendre plusieurs siècles avant de voir reprendre et poursuivre l'oeuvre de cet illustre moine.

Manon fut longtemps à la tête de l'école de St Oyend. Il possédait "tous les arts libéraux", passait pour être un des premiers philosophes de son temps et enrichit le monastère de précieux manuscrits. Un des plus grands trésors que possède le Jura est une collection de trente deux manuscrits, dont six sont sur papier et vingt six sur parchemin qui proviennent tous de l'Abbaye de St Claude et qui furent donnés, pour certains, par Manon au monastère.

Vers l'an 874, Charles le Chauve fit venir le vénérable Manon à la cour et le chargea de diriger l'école du palais où il forma d'illustres disciples. A la mort de ce prince, il continua d'enseigner à la Cour de Louis le Bègue. Il revint dans le Haut-Jura à la mort de ce dernier où il mourut "en odeur de sainteté". L'année de sa mort est ignorée, mais elle se situe très certainement vers l'an 892.

G. BEGRAND

Sources : histoire de l'Abbaye et de la terre de St Claude par D.P. Benoit

Souvenir



Comme tous les ans, à Prémanon ou Lamoura, l'Amicale des Anciens Maquisards du Groupe Margaine, se retrouve pour honorer leurs anciens camarades des années terribles 1942-1943 où bon nombre sont tombés.

Cette année, Prémanon était le lieu de rassemblement ; de ce fait, la Municipalité a arrangé la plateforme entourant la stèle située aux Logettes, dans la forêt du Massacre.

Cette stèle rappelle l'exécution, le 18 décembre 1943, de Claude Gruet-Masson, boulanger à Lamoura et de son mitron, Georges Gruet, ainsi que Albert Massiera de Lyon. Le 25 juin 2005, sous un beau soleil, les Anciens Maquisards et les enfants de Georges Gruet-Masson ont déposé des gerbes du souvenir. Le lendemain 26 juin, nouvelle cérémonie au Monument aux Morts de Prémanon puis à la stèle de la Darbella.

Voici le discours du Président de l'Amicale, le dimanche 24 juin 2004, à méditer !

J. PUTELAT

Allocution au Monument aux Morts

Le soixantième anniversaire du débarquement allié sur les côtes normandes où le sacrifice de milliers d'hommes venus d'au-delà des mers pour délivrer l'Europe, nous fournit l'occasion d'honorer le Jura, refuge de nombreux résistants et tout particulièrement, ici, Prémanon qui abrita Lucien Margaine, Pierre Albalate, pionniers exemplaires du Maquis du Mont Fier ; un des premiers de France.

A Prémanon, le concours actif de l'Abbé Barthelet, de Claudius Chevassus, de MM Lamy, Ulysse Baud, Noël Bonnefoy, du facteur Guillaume du Mont Fier, notre voisin, apporta les moyens nécessaires à l'accueil de dizaines de jeunes venant de toutes les régions de France. Refusant l'humiliation de la défaite, avec de maigres moyens, ils dirent non à la complicité de l'esclavage nazi. La grande voix du Général De Gaulle forgea leur détermination et leur espérance.

Mais l'évocation du passé sert surtout à regarder l'avenir pour éviter à nos descendants, la descente aux enfers qui connut les crématoires et fit cinquante millions de victimes. Fermer les yeux sur la résurgence des thèmes racistes et xénophobes, qui ici ou là, apparaissent sans qu'une volonté réelle de les éradiquer ne se manifeste, c'est ouvrir les portes du malheur.

Une mondialisation anarchique, loin d'être facteur de progrès, engendre la désindustrialisation de nos pays, le nivellement par le bas, de la misère et de la désespérance. Loin d'accepter les sirènes d'une efficacité économique qui n'est qu'un retour au dix-neuvième siècle, notre devoir, pour nos enfants, est encore de résister. Sinon, les mêmes causes produisant les mêmes effets, nous aurons trahi la mémoire de ceux que nous célébrons aujourd'hui.

Réfléchissons et agissons tandis qu'il est temps.

Merci !

R. REINHART

Félicitations

La Municipalité tient à féliciter la famille Bully, car depuis de nombreuses années, elle est récompensée dans le cadre du concours départemental du fleurissement de l'OPAC (HLM). Que son exemple fasse des émules pour l'embellissement de ces bâtiments un peu austères et améliore votre cadre de vie.

Bon anniversaire

Le 29 octobre, le Maire et le premier adjoint ainsi que Mme Jacqueline Prost et Camille Baud (représentant tous deux le CCAS) se sont rendus aux Rivières, chez Mme Marcelle Grenier, notre doyenne, pour ses 101 ans. Elle est toujours en bonne forme et nous lui souhaitons d'y rester encore de nombreuses années.



Blason d'or au sapin de sinople chargé au chef d'un coq de bruyère sable bandé d'azur avec flocons d'argent

État civil 2005

NAISSANCES

PRUVOT Zoé	12/05
GALAS Lucas	08/06
PIGNARD Raphaël	22/06
RENAUD-RAQUIN Zoé	14/07
COTTINO Kilian	18/07
CHOUARD Lola	27/09
GREBIL Maxence	28/09
PAPIN Emma	30/09
BARRAS Clara	30/09
GABRY Maëlle	12/10
GAUTHIER-MANUEL Louise	20/10
KAHA Noémie	20/10
LECOINTRE Nathan	10/11
GUIOT Yann	03/12
ESPUCHE Sacha	14/12

MARIAGES

BURNIER Cindy et MASSON Jean-Yves	01/07
VIGIER Sandrine et BEGRAND Alexandre	23/07
MOLARD Sophie et MONTAUD Christophe	30/07
BILLET Sylvie et RATEL Didier	27/08
SMANIOTTO Catherine et MONNIER Guillaume	17/09
ABENG MBOUTOU Marie et DENISOT Yves	24/09
MAGONI Bruno et GONZALES Virginie	17/12

DÉCÈS

BIJNAGTE Willem Goosen	28/08
MOY Jean-Luc	18/10



Patinoire du Haut-Jura

*Du dimanche 18 décembre 2005
au dimanche 30 avril 2006*

Pendant les vacances scolaires

Ouvert tous les jours

De 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 19 h

Nocturne le mardi et le vendredi

Non-stop jusqu'à 22 h

Hors vacances scolaires

Ouvert tous les jours (sauf le mardi)

De 14 h à 19 h

Nocturne le vendredi non stop jusqu'à 22 h

(le matin et le mardi, accueil des groupes sur réservation)

*Renseignements, tarifs et réservations
03 84 60 77 39 - 03 84 60 77 09*

Horaires du secrétariat Mairie

*Ouverture au public
du lundi au vendredi
de 8H à 12H00 et de 15H30 à 18H00
sauf vendredi 17H00*

Téléphone 03 84 60 77 09 - Fax 03 84 60 72 52
Site Internet : www.premanon.com

La Poste

Tél. 03 84 60 78 84



HORAIRES D'OUVERTURE

de l'agence postale au public

du lundi au vendredi

Matin : 10 h à 12 h 30

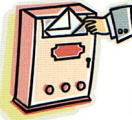
Après-midi : 15 h à 17 h 30

Samedi : 10 h à 12 h

Départ du courrier

du lundi au vendredi : 12 h 30

Samedi : 11 h



École de Prémanon

A la rentrée de septembre les effectifs et la répartition des classes étaient les suivants : **92 élèves**, soit :

Petite et moyenne section maternelle :

25 enfants, avec Melle Buzer

Grande section maternelle et CP :

21 enfants avec M. Fournier

CE1 et CE2 :

21 enfants, avec Mme Closset

CE2 **7 enfants** CM1 **8 enfants** CM2 **10 enfants**

25 enfants avec Mme Philibert-Mme Mehl

Calendrier des manifestations 2006

Dates	Manifestations	Associations
15/01	Concours alpin - Prix Prémanon	Ski Club
20 au 22/01	Jumelage	Ski Club
04/02	Créatorium Régional Saut	Ski Club
05/02	OGNI	Comité d'animation
12/02	Transjurassienne	Ski Club
19/02	Produits régionaux	Comité d'animation
05/03	Traversée du Massacre	Ski Club
05/03	Concours de tarot	Comité d'animation
11/03	Camaval	Comité d'animation
23/03	Fête du ski	Ski club
22/04	Concert de Printemps	Chorale
24/06	Feu de la St Jean	Comité d'animation
1er au 9/07	Festival du rire	Festival du rire
29/07 au 4/08	Festival Livre Polaire	Centre Paul Emile Victor
06/08	Vide grenier	Comité d'animation
19-20/08	Fête patronale	Comité d'animation

Lotissement

Les Cretets-les Rivières

Une parcelle reste à vendre - Surface : 980 m²

Prix : 37 500 euros